

LA CONSTRUCTION LYONNAISE

Journal bi-mensuel

ARCHITECTURE — GÉNIE CIVIL — TRAVAUX PUBLICS

L'HYDRAULIQUE APPLIQUÉE

ÉCOULEMENT DES LIQUIDES DANS LES TUYAUX DE CONDUITE

— SUITE —

La formule que nous avons établie précédemment contient donc quatre vitesses et il est évident que si l'on pouvait fixer un rapport convenable entre ces quatre quantités, la connaissance de la valeur d'une seule d'entre elles entraînerait la détermination de toutes les autres.

Le rapport le plus simple que l'on puisse adopter est évidemment l'unité, ce qui revient à admettre que les vitesses moyennes sont les mêmes dans tous les tronçons, autrement dit que l'on a :

$$U_1 = U_2 = U_3 = u_3$$

Cette hypothèse, qu'il est très légitime d'introduire dans notre problème, a l'avantage d'apporter une grande simplification dans la formule primitive.

Il en résulte cette conséquence immédiate que les divers diamètres seront proportionnels aux racines carrées des débits correspondants ; en effet, nous aurons entre deux quelconques des vitesses la relation :

$$\frac{4 Q_1}{\pi D_1^2} = \frac{4 Q_2}{\pi D_2^2}$$

Ou en supprimant, de part et d'autre, les facteurs communs :

$$\frac{Q_1}{D_1^2} = \frac{Q_2}{D_2^2}$$

et encore :

$$\frac{Q_2}{Q_1} = \frac{D_2^2}{D_1^2}$$

Enfin multipliant les deux termes de l'égalité par D_1^2 , il vient :

$$D_2^2 = D_1^2 \times \frac{Q_2}{Q_1}$$

ou :

$$D_2 = D_1 \times \sqrt{\frac{Q_2}{Q_1}}$$

Nous aurons de même :

$$D_3 = D_1 \times \sqrt{\frac{Q_3}{Q_1}}$$

et :

$$d_3 = D_1 \times \sqrt{\frac{q_3}{Q_1}}$$

C'est-à-dire que nous exprimerons ainsi les divers diamètres en fonction du seul diamètre D_1 , qui restera l'unique inconnue du problème.

D'autre part, si nous tenons compte de la condition imposée que le débit est le même dans chacune des conduites de dérivation, il en résulte immédiatement en désignant par q ce débit commun que :

$$q_3 = q, Q_1 = 5q, Q_2 = 4q \text{ et } Q_3 = 3q.$$

En portant ces valeurs dans les expressions précédentes, elles deviendront :

$$D_2 = D_1 \times \sqrt{\frac{4}{5}}, D_3 = D_1 \times \sqrt{\frac{3}{5}}, d_3 = D_1 \times \sqrt{\frac{1}{5}}$$

Nous pouvons maintenant simplifier l'égalité principale, en y introduisant l'hypothèse de l'égalité des vitesses moyennes ; elle devient alors :

$$H = \frac{11 U_1^2}{4g} + L \times \left(\frac{L_1}{D_1} + \frac{L_2}{D_2} + \frac{L_3}{D_3} + \frac{l_3}{d_3} \right) \times (aU_1 + bU_1^2)$$

Nous exprimerons également U_1 en fonction du débit commun q :

$$U_1 = \frac{20 q}{\pi D_1^2}$$

Remplaçons donc U_1 , D_2 , D_3 et d_3 en fonction du seul diamètre D_1 , il viendra :

$$H = \frac{1100 q^2}{g \pi^2 D_1^4} + \frac{80 a q}{\pi D_1^2} \times \left(\frac{L_1}{D_1} + \frac{L_2}{D_1 \sqrt{\frac{4}{5}}} + \frac{L_3}{D_1 \sqrt{\frac{3}{5}}} + \frac{l_3}{D_1 \sqrt{\frac{1}{5}}} \right) + \frac{1600 b q^2}{\pi^2 D_1^4} \times \left(\frac{L_1}{D_1} + \dots + \frac{l_3}{D_1 \sqrt{\frac{2}{5}}} \right)$$

Mais les règles de l'arithmétique appliquées tant aux lettres qu'aux chiffres, nous permettent d'écrire :

$$H = \frac{1100 q^2}{g \pi^2 D_1^4} + \frac{80 a q}{\pi D_1^2} \times \sqrt{\frac{1}{5}} \times \left(\frac{L_1}{\sqrt{5}} + \frac{L_2}{\sqrt{4}} + \frac{L_3}{\sqrt{3}} + l_3 \right) + \frac{1600 b q^2}{\pi^2 D_1^4} \times \sqrt{\frac{1}{5}} \times \left(\frac{L_1}{\sqrt{5}} + \dots + l_3 \right)$$

Réduisant les parenthèses au même dénominateur, elles deviennent avec le facteur $\sqrt{5}$ qui les précède :

$$\sqrt{\frac{1}{12}} \times (L_1 \sqrt{12} + L_2 \sqrt{15} + L_3 \sqrt{20} + l_3 \sqrt{6})$$

Nous pouvons calculer immédiatement cette valeur en nous rappelant que :

$$q = 0^m3020 ; L_1 = 1250 ; L_2 = 800 ; L_3 = 550 \text{ et } l_3 = 1240$$

Avec les tables des aide-mémoire, nous trouverons immédiatement les valeurs des racines carrées et, si nous les portons dans l'expression ci-dessus, elle deviendra :

$$\frac{1250 \times 3,464 + 800 \times 3,873 + 550 \times 4,472 + 1240 \times 7,746}{3,464} = 5.627,32.$$

La formule principale pourra donc s'écrire comme suit, en faisant passer tous les termes dans le premier membre :

$$H - \frac{1100 q^2}{g \pi^2 D_1^4} - \frac{80 \times 5.627,32 a q}{\pi D_1^2} - \frac{1600 \times 5.627,32 b q^2}{\pi^2 D_1^4} = 0$$

On peut multiplier maintenant tous les termes par D_1^4 , ce qui revient à multiplier cinq fois par le facteur D et l'on obtient après calculs et réductions :

$$H \times D_1^5 - \frac{450.185,60 a q D^{12}}{\pi} - \frac{1100 q^2}{g \pi^2} D_1 - \frac{9.003712 b q^2}{\pi^2} = 0$$

Toutes les quantités contenues dans cette formule sont connues sauf le diamètre D_1 ; nous avons en effet, d'après les données antérieures :

$$H = h + Z_0 - (h_3 + Z_1) = (3 + 17) - (3 + 13) = 4$$

et :

$$a = 0,0000173; b = 0,000348;$$

$$q = 0,020; q^2 = 0,0004.$$

En remplaçant et divisant tous les termes par $H = 4$, il vient :

$$D_1^5 = 0,012386 D_1^2 + 0,001136 D_1 + 0,031975 = 0$$

Nous arrivons à une formule qui ne contient plus que D_1 , mais cette quantité y figure avec diverses puissances 5, 2 et 1.

On calculera par approximations successives en négligeant d'abord les termes en D_1^2 et en D_1 et tirant la valeur de D_1 de l'égalité :

$$D_1^5 = 0,031975.$$

Mais si l'on veut éviter l'usage des logarithmes que nécessiterait l'extraction de la racine cinquième, on pourra arriver au même résultat en écrivant l'égalité comme suit, obtenue en divisant tous les termes par D_1 :

$$D_1^4 = \frac{0,012386 D_1^2 + 0,001136 D_1 + 0,031975}{D_1}$$

Donnons maintenant une valeur quelconque à D_1 dans le second membre, soit par exemple, $D_1 = 1$; l'égalité deviendra :

$$D_1^4 = 0,012386 + 0,001136 + 0,031975 = 0,045497$$

d'où :

$$D_1^2 = \sqrt{0,0455} = 0,2133$$

et :

$$D_1 = \sqrt{0,2133} = 0,461.$$

Portons de nouveau la valeur trouvée $D_1 = 0,46$ et par suite $D_1^2 = 0,2116$ dans le second membre de l'égalité :

$$D_1^4 = \frac{0,012386 \times 0,212 + 0,001136 \times 0,46 + 0,031975}{0,46} = 0,0763.$$

On tire comme plus haut la valeur de D_1 :

$$D_1^2 = \sqrt{0,0763} = 0,2762$$

et :

$$D_1 = \sqrt{0,2762} = 0,525.$$

En reportant cette troisième valeur dans la formule, on trouverait un résultat très voisin de 0,514 qui est la valeur exacte, et il serait inutile de prolonger les calculs.

La valeur du diamètre D_1 étant ainsi calculée, on obtiendra immédiatement les valeurs des autres diamètres au moyen des relations établies plus haut :

$$D_1 = 0,514$$

$$D_2 = 0,514 \times \sqrt{\frac{4}{5}} = 0,460.$$

$$D_3 = 0,514 \times \sqrt{\frac{3}{5}} = 0,398.$$

$$d_3 = 0,514 \times \sqrt{\frac{1}{5}} = 0,230$$

(A suivre.)

DYNAMIDOR.

LES NOUVELLES VOIES PUBLIQUES DANS LE III^e ARRONDISSEMENT

Nos lecteurs connaissent déjà les grandes lignes des projets de transformation des arrondissements de la rive gauche, la *Construction lyonnaise* les ayant mis au courant des détails pour tout ce qui semblait être sérieux ou définitif.

On sait que ces projets concernent chacun un quartier de la ville et qu'ils se lient plus ou moins aux vues d'ensemble de la Municipalité.

Dans notre numéro du 16 juillet, nous avons parlé des nouvelles voies publiques prévues sur l'emplacement des anciens terrains militaires; nous examinerons aujourd'hui le programme relatif à la partie de la ville comprise entre le cours Gambetta, l'avenue de Saxe, la grande rue de la Guillotière, les rues de la Madeleine et du Repos, le fort Lamothe et le boulevard des Hirondelles.

L'enquête d'utilité publique a déjà eu lieu et, il y a quelques semaines, le Maire de Lyon a déposé son rapport sur le bureau de la deuxième Commission municipale.

Le projet actuel est, en somme, une modification des alignements prévus en 1895, lesquels ne comportaient pas le prolongement de la rue Garibaldi, ni l'élargissement de la place de la Croix. Nous avons indiqué, d'ailleurs, les tracés des nouvelles voies publiques proposées par l'Administration pour cette zone.

Les observations sérieuses, révélées par l'enquête, portaient surtout : 1° sur l'alignement oriental de la place de la Croix, qui se trouverait réduite de ce côté; 2° sur l'alignement au sud de ladite place par l'adjonction de la masse située entre la rue de Tourville, une rue nouvelle et la rue Garibaldi prolongée, et 3° sur l'alignement du prolongement de cette dernière rue élargie à 26^m50 pour former avenue.

Dans une pétition annexée au procès-verbal, un certain nombre de propriétaires ont, en effet, exprimé la crainte que la réalisation de l'agrandissement de la place de la Croix, du côté du sud, fût reporté à une époque très lointaine; ils demandaient donc d'y renoncer, mais, comme compensation, ils proposaient un léger reculement vers l'est par une modification dans ce but, du tracé adopté pour le prolongement de la rue Garibaldi.

Le commissaire-enquêteur partageait entièrement cet avis, il concluait même à l'abandon pur et simple du projet de prolongement de ladite rue qui, selon lui, ne pourrait se faire d'une façon rationnelle qu'après le déclassement du fort Lamothe, c'est-à-dire à une époque très lointaine et tout à fait indéterminée.

Dans son rapport, l'ingénieur en chef de la Ville reconnaît l'importance des critiques formulées par les protestataires, mais il insiste d'une manière absolue sur la nécessité, selon lui, de maintenir le prolongement de la rue Garibaldi, cette artère, réclamée par le Conseil départemental des bâtiments civils, étant réellement indispensable comme grande voie médiane entre l'avenue de Saxe et les boulevards de ceinture et comme chemin abrégé pouvant relier, par la rue du Château, la gare de la Mouche avec le quartier industriel de l'est de Lyon.

L'idée de M. Résal est parfaitement juste; il est même indispensable d'exécuter au plus tôt cette nouvelle percée, l'opération pouvant se faire actuellement dans des conditions très favorables, avant que l'augmentation croissante du prix des terrains n'ait rendu fort onéreuse la réalisation de ce programme.

Pour répondre aux desiderata exprimés, et abandonnant l'alignement primitif qui avait le grave inconvénient de créer des délaissés triangulaires peu propres à la construction et d'empiéter sur les terrains militaires du fort de Lamothe, l'ingénieur en chef a étudié un nouveau tracé n'entraînant le déclassement d'aucune voie publique. Ce nouveau tracé comporte cinq alignements différents, tandis que l'ancien n'en présentait que trois. Le futur boulevard affecterait ainsi la forme très irrégulière d'un ligne brisée en cinq tronçons; il y aurait, en outre, en deux endroits différents, des carrefours dont l'effet perspectif serait peu satisfaisant.

Cette disposition n'est pas heureuse, mais le service de la Voirie estime qu'il n'est pas possible de remplacer par un alignement unique les trois tronçons projetés entre la rue du Béguin et l'avenue des Ponts, sous prétexte que cela frapperait de suppression

une partie de la rue Rave et accentuerait encore la forme défec-
tueuse de certains carrefours

Cet argument ne nous paraît pas sans réplique; s'il y a de réels
inconvenients aux diverses propositions émises, il faut, au lieu de
tâtonner à la même place, étudier un projet reportant plus loin le
nouvel alignement de la rue Garibaldi et, au besoin, ne pas crain-
dre le déclassement de certaines petites ruelles.

Dans cet ordre d'idées, il apparaît de suite que l'on pourrait
prolonger en ligne droite la rue Garibaldi jusqu'à sa rencontre
avec le coude de la rue Rave, puis, de là, elle se diviserait en
deux larges tronçons, l'un au sud-ouest allant rejoindre la jonction
des avenues Bouchardy et Chevreul en longeant les terrains du
fort Lamothe, l'autre dirigé au sud-est jusqu'à l'extrémité du
cimetière de la Guillotière.

Du carrefour Bouchardy-Chevreul, il suffirait alors d'élargir
de beaucoup la rue de la Madeleine, jusqu'à son intersection avec
l'avenue des Ponts, afin de donner un vaste dégagement à cette
jonction reliant entre eux les divers quartiers de la ville.

Quant à l'alignement de la place de la Croix, dont l'aspect serait
ainsi un peu disgracieux, il se rectifierait convenablement par le
prolongement de la rue Boileau et l'élargissement de la rue Rave;
la place affecterait alors la forme d'un trapèze assez régulier, très
propice à la construction de belles maisons de rapport.

Telles sont nos observations sur le nouveau tracé du prolonge-
ment de la rue Garibaldi. Elles nous paraissent susceptibles d'un
sérieux examen de la part de la deuxième Commission qui va être
appelée, sous peu, à se prononcer d'une façon définitive.

VALROSE.

LE RÉSEAU D'ÉCULLY

CESSION A LA COMPAGNIE DES OMNIBUS ET TRAMWAYS

La Société du tramway d'Écully s'est récemment entendue avec
la grande Compagnie des omnibus et tramways pour la cession de
son réseau.

Cet arrangement sera particulièrement agréable à nos compa-
triotés : ils pourront dorénavant se rendre facilement en prome-
nade vers les plus beaux environs de notre ville, sans avoir les
ennuis d'une attente forcée aux points de correspondance; puis, en
vertu du nouveau traité signé par la Compagnie O. T. L., ils béné-
ficieront encore d'une réduction de prix.

Nous espérons bien que l'on profitera de cette situation nouvelle
pour remanier les tracés des différents parcours en faisant, au ma-
tériel s'il le faut, les modifications nécessaires pour éviter les trans-
bordements. On pourrait ainsi choisir la place des Trirreaux comme
tête de ligne des directions de Champagne et de Saint-Cyr et la
place Bellecour, côté nord, pour Écully, la Demi-Lune, les Trois-
Renards, etc.

Mais, pour cela, il faudra une autorisation administrative qui
ne se donnera pas sans enquêtes et contre-enquêtes en admettant
toutefois que la Compagnie O. T. L. veuille bien demander une amé-
lioration pareille. Or, il est fort possible qu'elle veuille attendre la
transformation complète de son réseau avant de prendre une déci-
sion à cet égard.

Il est donc prudent de ne pas compter trop tôt sur la réalisa-
tion du programme ayant pour but la pénétration des lignes
suburbaines de tramways au centre de la ville, programme évi-
demment séduisant, mais qui présentera toujours des difficul-
tés pratiques par suite de la mauvaise disposition de nos voies
publiques.

En attendant que l'on trouve la possibilité de satisfaire aux
goûts du jour en concentrant en un point de la presqu'île les ter-
minus de la plus grande partie de nos lignes de transport, le public

se contentera des quelques avantages que va lui procurer l'acces-
sion plus facile et plus économique des belles et riantes collines de
l'ouest et du nord. Il ne nous manquera plus, pour compléter la
série des beaux sites facilement abordables, qu'à relier Collonges
et l'Île-Barbe aux autres lignes urbaines.

Dans ce but, de nouvelles demandes en concession ont été pré-
sentées au Conseil général du Rhône, mais aucune solution défi-
nitive n'est encore intervenue, la période des tâtonnements étant
loin d'être close.

Souhaitons que l'on ne nous fasse pas trop désirer une pareille
satisfaction.

SINED.

LA LOI SUR LES ACCIDENTS DU TRAVAIL

Nous avons, dès la promulgation de la loi sur les accidents dont
les ouvriers sont victimes dans leur travail, formulé les critiques
que nous suggérait le texte qui venait d'être publié (voir notre
numéro du 1^{er} mai dernier). Il pourra être intéressant pour nos
lecteurs de voir les conclusions auxquelles arrive le Syndicat des
entrepreneurs d'Auxerre.

Le Syndicat professionnel des entrepreneurs de l'arrondissement
d'Auxerre, d'accord avec la plupart des industriels de l'arrondissement, a
l'honneur d'exposer les considérations suivantes que leur suggère la pro-
chaine application de la loi du 9 avril 1898 sur la responsabilité des accidents
du travail. Cette loi, de l'avis du Syndicat, va, dans la plupart des cas,
directement contre le but que le législateur s'est proposé en l'instituant.

Nous exposons qu'aux termes généraux de notre droit commun, repo-
sant sur les grands principes de la Révolution de 1789, chacun doit être
responsable du dommage qu'il cause, par sa faute, soit à autrui, soit à
lui-même;

Que ces grands principes d'égalité pour tous qui avaient constitué jus-
qu'ici la légalité, viennent d'être modifiés extraordinairement par la nou-
velle loi (on pourrait dire mal définie dans certains cas). La faute des uns
serait supportée par certains autres; les dommages dus au hasard incom-
beront à d'autres que ceux qui les auraient subis, alors qu'aucun être, à
quelque classe qu'il appartienne, n'en est pas lui-même à l'abri.

La loi du 9 avril institue une exception aux règles sus-énoncées en faveur
d'une classe à la charge d'une autre.

Nous considérons qu'il importe au plus haut degré pour le maintien de
l'industrie française, aussi utile aux ouvriers qu'aux patrons, de ne pas
rompre, ni même diminuer les bonnes relations existant entre eux.

Il n'est douteux pour personne que les deux éléments en présence,
entrepreneurs, industriels et travailleurs, sont indispensables l'un à l'autre;
il importe donc à tous deux que ni l'un ni l'autre de ces deux éléments
ne subisse, du fait de la nouvelle loi, aucun préjudice marqué.

Nous considérons en outre, que par suite du prélèvement des ressources
considérables énoncées à l'application de cette loi, sur les entrepreneurs
et industriels, à l'exclusion des autres, elle appauvrirait l'ensemble, y
compris le travail lui-même.

Nous certifions d'autre part, que la lutte économique et industrielle
entre nations est devenue à notre époque une véritable guerre; que nos
capitaux constituent notre force en face de l'étranger, et qu'il est urgent
de ne pas les compromettre sous peine d'être vaincus; que malgré leur
patriotisme à l'égard des ouvriers, collaborateurs nécessaires, tout appau-
vrissement indiquerait un recul devant la concurrence étrangère, une di-
minution sensible des affaires qui aurait comme conséquence l'accroisse-
ment du chômage pour l'ouvrier français.

Que si nous devons subvenir aux besoins des victimes d'accidents, il
importe non moins d'assurer le pain nécessaire aux travailleurs valides.

Il est à craindre incontestablement, que le nouvel état de choses, s'il
était appliqué, vienne souvent ruiner le petit patronat et en fermer l'accès
aux ouvriers les plus méritants.

Pour toutes ces raisons, le Syndicat professionnel de l'arrondissement
d'Auxerre et les industriels sont convaincus qu'il est de l'intérêt général
que les charges qu'exige la nouvelle loi soient autant que possible atté-
nuées par leur quotité et leur répartition, et que cette loi doit être com-
plétée par des règlements d'administration publique ou plutôt remaniée

dans un sens pratique. Nous avons aussi constamment en vue les intérêts de nos industries desquels dépendent directement ceux des travailleurs que la loi a l'intention de protéger. D'après l'exposé critique d'ensemble ci-dessus sur la présente loi, nous allons prouver que, de l'avis général de tous les entrepreneurs et industriels de France, cette loi n'est pas applicable.

Le 12 mai 1898, au banquet de la Chambre syndicale des entrepreneurs de maçonnerie de Paris, M. le Président s'adressant à M. le Ministre du Commerce lui dit : L'industrie de l'entreprise appréhende en particulier que les charges excessives qui lui sont imposées l'empêchent de lutter contre la concurrence étrangère. Elle regrette aussi, dans cette loi, ces fâcheuses catégories établissant les différences (et nous sommes tous ici de cet avis) suivant que la victime est célibataire, mariée, ayant un ou plusieurs enfants ; aussi voyons-nous déjà les effets déplorables dans toute la France de cette disposition, avant même que la loi soit appliquée, et je connais, a-t-il ajouté, des industriels qui m'ont confié que dans l'embauchage, ils tenaient compte, dès à présent (comme cela se pratique du reste maintenant dans tout le pays) de la situation des ouvriers. On ne saurait leur en faire un reproche, c'est la loi qui est mauvaise.

M. le Ministre a répondu : « Votre profession est entre toutes celle où l'on subordonne le moins la main-d'œuvre humaine à l'outillage matériel, etc., etc., nous admettons volontiers, conclut-il, que vous ne considériez pas la loi comme intangible ; elle a besoin, cela va de soi, de la sanction de l'expérience (mais nous, intéressés, nous répondons à M. le Ministre que nous nous empressons de protester avant que quelqu'un de nous soit pris innocemment).

Une autre preuve, M. Dubuisson, député, aussitôt la loi votée, c'est-à-dire après quelques jours d'expérience seulement, combattait l'article 3, paragraphe B, de ladite loi ainsi conçu : « Le chef d'entreprise sera tenu, en cas d'accident suivi de mort, de verser aux enfants de l'ouvrier des rentes (nous n'admettons pas, nous Syndicat, le système de rentes qui est contraire aux intérêts mêmes de l'ouvrier, nous le prouvons plus loin) dont le total ne pourra dépasser 40 ou 60 pour 100 du salaire, selon que la mère sera vivante ou décédée. Les rentes allouées dans le cas où l'ouvrier n'a pas d'enfants, paragraphes A et C, ne peuvent en aucun cas dépasser 30 pour 100 du salaire. »

Le résultat de cette disposition sera que les entrepreneurs et industriels ne voudront plus employer les ouvriers ayant des enfants, dans le but de se soustraire à l'aggravation des charges qui peuvent résulter pour eux de la mort d'un ouvrier chargé de famille (C'était facile à prévoir). Les ouvriers qui ont des enfants ne pourront plus trouver à travailler. (Il semble, à première vue, que dans la circonstance le législateur cherche la dépopulation de la France au moment où elle n'en a pas besoin). Il ajoute : « l'article 24 de la loi et suivants instituent un fonds de garantie. (Le Syndicat, comme nous le disons plus haut, n'admet pas cet article qui lui paraît injuste) qui acquittera les indemnités que ne pourraient solder les chefs d'entreprises, Sociétés d'assurances... » Par ce moyen on fait disparaître le grave inconvénient que nous venons de signaler ; mais cette proposition, que nous sachions, n'a pas eu de suite jusqu'ici.

Nous demandons, nous Syndicat, l'assurance obligatoire établie sur le salaire de l'ouvrier et dont la charge sera supportée moitié par le patron et moitié par l'ouvrier. Le patron sera tenu de s'assurer soit à une Compagnie d'assurances à primes fixes reconnue par l'Etat, soit à une assurance mutuelle. D'après nous, cette dernière serait préférable, mais malheureusement elle n'est applicable que dans les grands centres.

Jusqu'ici dans notre arrondissement, nous nous sommes toujours assurés aux Compagnies à primes fixes, desquelles généralement nous n'avons pas à nous plaindre ; les sinistres se règlent toujours assez bien. Plusieurs d'entre nous emploient aussi un moyen très pratique que nous acceptons afin d'éviter les frais ruineux d'une procédure, traitent immédiatement la question d'indemnité avec les parents de la victime.

Généralement nous nous assurons aux conditions suivantes, frais de médecin et de pharmacien aux frais de la Compagnie.

1° En cas de mort un capital de 300 fois le salaire.	fr. 1.200
Et pour la responsabilité civile une fois donnée	7.000
2° En cas d'incapacité de travail du 1 ^{er} degré 400 fois le salaire.	1.600
3° — — — — — 2° — 200 —	800
4° — — — — — 4° — 100 —	400
5° En cas d'incapacité temporaire de travail de 3 à 180 jours une indemnité quotidienne de 2,50 et ce, moyennant une prime variant de 1,75 à 1,85 par 100.	

Nous ne sommes pas du tout partisans de l'indemnité par rente viagère, comme l'indique l'article 26 de la loi du 9 avril 1898, attendu qu'il est contraire, d'après nous, aux intérêts généraux et de l'ouvrier, et du patron. Nous allons le prouver.

La rente viagère fera des patrons et des ouvriers des ennemis jurés, irréconciliables, surtout que les procédures dureront indéfiniment puisque l'indemnité peut être révisée pendant trois ans.

Est-il douteux qu'en cas de mort une veuve avec enfants n'aurait pas plus d'avantage à recevoir 8 à 10.000 francs (maximum) une fois donné ? Avec cette somme, elle pourra s'établir, faire un petit commerce qui lui permettra d'élever honnêtement sa famille ; elle pourra même avec cette somme aider à l'établissement de ses enfants et enfin elle pourra se remariar. Avec le système de la rente, tous ces avantages lui sont interdits.

PROPOSITION

Puisque l'Etat prend, d'après l'article 26 de la loi du 9 avril, l'initiative d'une caisse nationale, pourquoi ne prend-il pas l'initiative de former une caisse d'assurance contre les accidents qui pourrait répondre à tous les besoins aux conditions des Compagnies à primes fixes qui sont prêtes à nous assurer aux conditions suivantes et auxquelles nous donnons notre adhésion pleine et entière.

Prime maximum de 2 pour 100.

Frais de médecin et de pharmacien payés par les Compagnies.

En cas de mort, marié sans enfants, une indemnité de 1000 fois le salaire (par jour, 5 fr.)	5.000 fr.
— Avec un enfant, 1400 fois le salaire (par jour, 5 fr.)	7.000 »
— Avec deux enfants, 1700 fois le salaire (par jour, 5 fr.)	8.500 »
— Avec trois enfants et au-dessus, 2000 fois le salaire (par jour, 5 fr.)	10.000 »
Infirmité du 1 ^{er} degré 2000 fois le salaire (5 fr.)	10.000 »
— 2 ^e degré 1000 fois le salaire (5 fr.)	5.000 »
— 3 ^e degré 500 fois le salaire (5 fr.)	2.500 »
Incapacité de travail de 3 à 180 jours, moitié du salaire (5 fr.)	2 50

Il nous semble que l'Etat aurait tout avantage et devrait se montrer beaucoup plus généreux qu'une Compagnie, n'ayant ni actionnaires, ni conseil d'administration, ni agents à payer. Les recouvrements faits par les percepteurs, cette caisse pourrait être centralisée dans chaque chef-lieu d'arrondissement et administrée comme les caisses d'épargne ou de secours mutuels.

L'idée de cette assurance obligatoire se greffe sur les articles 24 et 25 de ladite loi qui obligent déjà, on pourrait dire, les patrons à payer une contribution pour constituer un fonds de garantie administré par la caisse nationale des retraites. Cette caisse, avec la prime de 2 pour 100 que nous indiquons d'autre part, réglerait sans peine toutes les indemnités qui pourraient être dues et supprimerait devant les tribunaux ces marchandages interminables dans lesquels l'ouvrier, poussé par des gens d'affaires qui le grugent, n'y voit rien. Il ne manque aux adversaires, pour être d'accord, qu'un arbitre impartial, compétent et désintéressé.

Là se bornent notre protestation et notre proposition. En conséquence, nous invitons tous les syndicats et industriels de France à se joindre à nous, afin d'obtenir en temps voulu satisfaction dans l'intérêt général de tous.

M. le Ministre du Commerce, nos députés et sénateurs, avec lesquels nous aurons sous peu une entrevue à ce sujet, ont reçu en temps utile la présente. Nous vous engageons chaleureusement à faire comme nous sans retard car cette loi sera promulguée prochainement.

Pour le Syndicat : Le Président, P. GILLOTTE.

NÉCROLOGIE

J.-J. GRISARD

Nous apprenons avec regret la mort, à l'âge de soixante-deux ans, de M. Jacques-Jules Grisard, ingénieur. Passionnément attaché à l'archéologie lyonnaise, M. Grisard avait collaboré à la *Construction lyonnaise*, jusqu'à ce que ses travaux personnels l'occupant entièrement il ne puisse plus se consacrer à une collaboration régulière. Il avait en outre publié différentes brochures, entre autres une étude sur la Table de Claude, très appréciée des érudits qu'intéresse l'histoire de notre cité. Aussi sa compétence

en matière d'archéologie et son étude constante des monuments anciens l'avaient fait désigner pour faire partie de la Commission du Vieux Lyon qui perd en lui un collaborateur d'une réelle valeur et d'une trop grande modestie.

MONUMENT ÉLEVÉ A LA MÉMOIRE DE CARNOT

A ANNECY

Ce monument a été élevé avec le concours de souscriptions de toute la Savoie. Il est en pierre de Tournus et le buste en bronze.

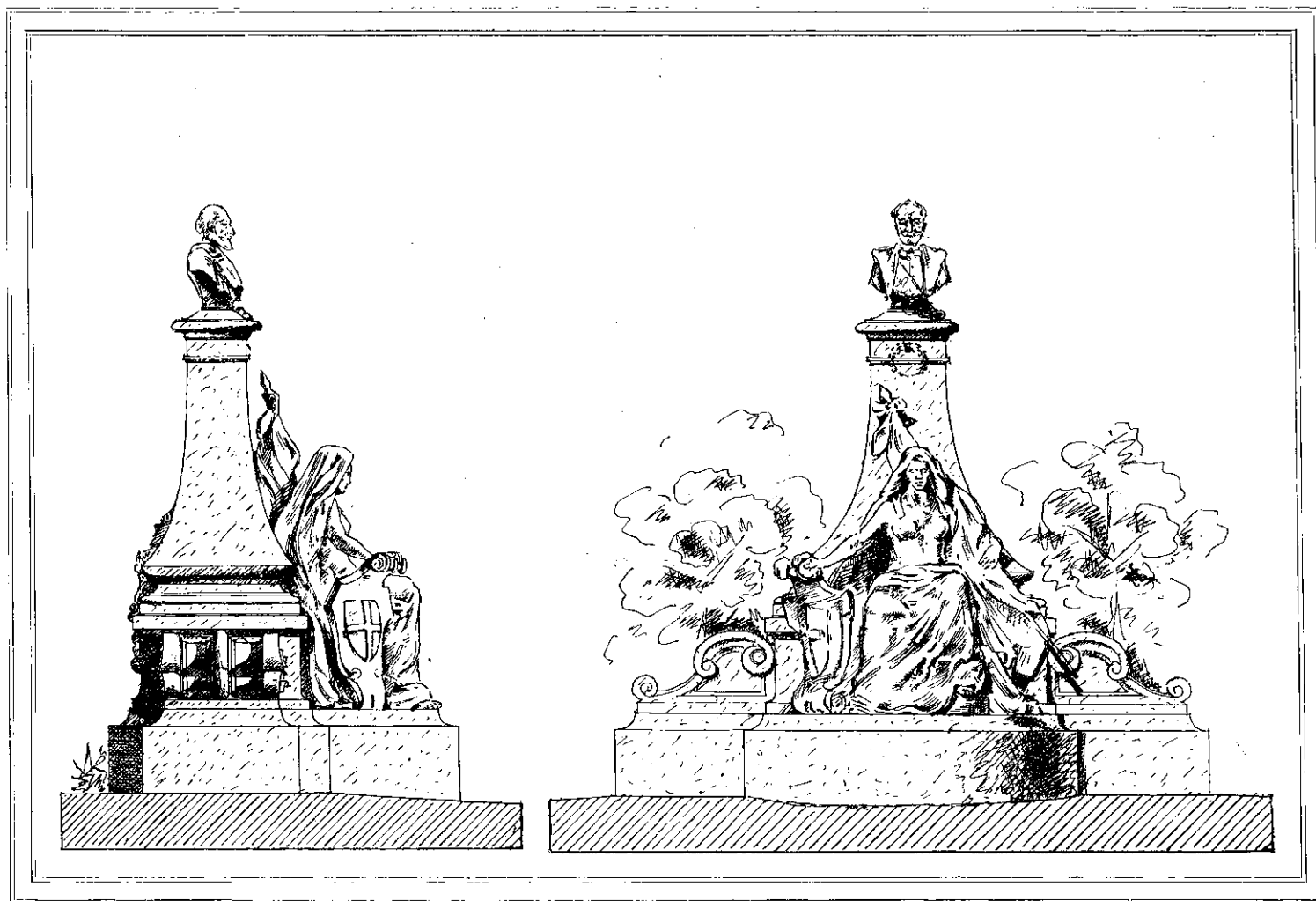
CONCOURS

EXPOSITION DE 1900

CONSTRUCTION DE CHEMINÉES

Il sera prochainement ouvert à Paris un concours en vue de la construction de deux grandes cheminées destinées au service de la force motrice de l'Exposition universelle de 1900.

Les documents relatifs à ce concours sont tenus à la disposition des intéressés au Secrétariat du Comité départemental (Palais du Commerce), de 9 heures du matin à 5 heures du soir.



MONUMENT ÉLEVÉ A LA MÉMOIRE DE CARNOT, PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE
A Annecy

La statue, en marbre blanc de Carrare, représente la Savoie en deuil. Sur la face du monument on lit :

A CARNOT
PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

Sur la face postérieure :

A LA MÉMOIRE D'UN ILLUSTRE CONCITOYEN
LA VILLE D'ANNECY A ÉRIGÉ CE MONUMENT
AVEC LE CONCOURS DE TOUTE LA SAVOIE

SADI CARNOT
INGÉNIEUR EN CHEF DES PONTS ET CHAUSSEES A ANNECY
DE 1861 A 1870
SE CONCILIA L'ESTIME ET L'AFFECTION
DE TOUS LES HABITANTS.

Ce monument est dû à M. Bauhain, architecte, et M. Guimberteau, sculpteur.

SENS

HÔTEL DE VILLE

Le maire de la ville de Sens donne avis qu'un concours public est ouvert entre tous les architectes français pour la construction d'un nouvel hôtel de ville.

Le montant des travaux de gros œuvre est fixé à 500.000 fr.

Les projets devront être déposés à la mairie de Sens, le 1^{er} février 1899, dernier délai.

Les récompenses attribuées aux architectes concurrents sont les suivantes :

1^{er} prix. — Direction des travaux ou prime de 3500 francs, au choix du Conseil municipal.

2^e prix. — Prime de 2000 francs.

3^e prix. — Prime de 1000 francs. — En outre, des primes supplémentaires pourront être instituées par le Jury.

Le programme du concours sera adressé à tous les architectes qui en feront la demande.

TOURS

CONSTRUCTION D'UN MARCHÉ AUX BESTIAUX

Le concours ouvert à Tours pour la construction d'un marché aux bestiaux a donné le résultat suivant :

Projet primé exécution :

Devise : « Quand même ».

M. Octave Roy, constructeur, rue Saint-Symphorien, 58, à Tours.

Tramways départementaux de l'Ain. — Le département de l'Ain ayant l'intention de concéder un second réseau de tramways d'environ 250 kilomètres de longueur, les personnes qui seraient disposées à présenter des offres à ce sujet sont priées de s'adresser le plus tôt possible à la préfecture de l'Ain, à Bourg, qui s'empressera de leur faire parvenir une notice.

RÉSULTATS DES ADJUDICATIONS

Rhône. — 8 septembre. — *Mairie de Lyon* — Construction de chaussées sur les voies ouvertes dans les terrains militaires déclassés provenant des anciennes fortifications de la rive gauche du Rhône (1^{re} section). Montant des travaux, 180.311 fr. — Soumissionnaires : M. Delolme, prix du devis. — MM. Lafarge, 5 p. 100. — Canque, 4 p. 100. — Mouin, 5 p. 100. — Dufer, 2 p. 100. — Adjud., M. Duret, chemin Feuillat, 43, 6 p. 100 de rabais.

Isère. — 4 septembre. — *Mairie de Siévoz*. — Adduction d'eau pour le Haut-Siévoz. Montant des travaux, 2.560 fr. — Soumissionnaires : M. Dominique Debernardi, 10 p. 100 d'augmentation. — Adjud., M. Daniel Fossati, à Entraigues, 4 p. 100 de rabais.

Jura. — 1^{er} septembre. — *Préfecture*. — Travaux communaux. — 1^{er} lot. Desnes. Réparation à l'église. Montant des travaux, 3.122 fr. 39. — Adjud., M. Alexandre Giraud, à Arlay, 10,76 p. 100 de rabais. — 2^e lot. Saint-Laurent-la-Roche. Réfection de la toiture de la mairie. Montant des travaux, 1.899 fr. 22. Adjud., M. Philibert Deliot, à Beaufort, 1 p. 100 de rabais. — 3^e lot. Cernon. Réparations aux fontaines de la section de Menouille. Montant des travaux, 4.194 fr. 72. Adjud., M. Emile Grandclement, à Echallon (Ain), 1 p. 100 de rabais.

Jura. — 1^{er} septembre. — *Préfecture*. — Travaux de chemins. — 1^{er} lot. Commune de Chatonnay. Chemin vicinal ordinaire 5, de Chatonnay à Dramelay. Construction sur une longueur de 372 mètres. Montant des travaux, 2.400 fr. Pas de soumissionnaire. — 2^e lot. Commune de Lons-le-Saunier. Chemins vicinaux ordinaires 1, 2, 4, 6, 7, 8 et 1^{er}. Entretien de ces chemins pendant les années 1899, 1900 et 1901. Montant des travaux par an, 1.400 fr. Soumissionnaire : Bertrand, 2 p. 100. — Adjud., M. Barthelet, à Messia, 11 p. 100 de rabais.

Loire. — 3 septembre. — *Sous-préfecture de Montbrison*. — Réfection des façades de la sous-préfecture. Montant des travaux, 3.900 fr. Adjud., M. Arnaud, à Montbrison, 3 p. 100 de rabais.

Loire. — 6 septembre. — *Mairie de Saint-Chamond*. — Construction d'une triperie et de cases d'abattoir à l'abattoir. Montant des travaux, 26.779 fr. 10. Soumissionnaires : MM. Grindler, Journaud, Chirade, prix du devis. — MM. Belot et Saugère, 0,50 p. 100. — Brun, 1 p. 100. — Fauché, 2 p. 100. — Bourdeaux, 5 p. 100. — Bonnardel, 5 p. 100. — Bourdery, 6 p. 100. — Milamant, 6 p. 100. — Adjud., M. Tabard, à Saint-Chamond, 10 p. 100 de rabais.

Saône-et-Loire. — 5 septembre. — *Sous-préfecture de Louhans*. — Travaux communaux. La Chaux. Construction d'un groupe scolaire. Montant des travaux, 22.268 fr. 95. Adjud., M. Emiland Picard, à Saint-Bonnet-en-Bresse, 1 p. 100 de rabais.

Haute-Savoie. — 6 septembre 1898. — *Mairie de Faurx*. — Adjudicataire M. Albate Joseph, déjà entrepreneur de l'Eglise, Ville-la-Grand par Annemasse (Haute-Savoie) 12 p. 100 de rabais.

MISES EN ADJUDICATION

Rhône. — Samedi 24 septembre, 2 h. — *Mairie de Sainte-Foy-les-Lyon*. — Travaux de construction d'une canalisation en béton de ciment sur le chemin vicinal ordinaire n° 3 de la Croix-Pivort. Dépense prévue, 6.277 fr. 90. Somme à valoir, 322 fr. 10. Dépense totale, 6.600 fr. Cautionnement, 219 fr.

Renseignements à la mairie de Sainte-Foy-les-Lyon et au bureau de l'agent voyer cantonal à Saint-Genis-Laval.

Alpes-Maritimes. — Jeudi 29 septembre, 10 h. — *Mairie de Nice*. —

Travaux et fournitures. — 1^{er} lot. Ouverture des rues de Belgique et d'Amérique (entre la rue Panganini et l'avenue Durante), et aménagement d'une rampe d'accès à la plate-forme de la gare. Montant des travaux, 49.472 fr. 05. A valoir, 5.527 fr. 95. Total, 55.000 fr. Cautionnement, 4.000 fr. — 2^e lot. Construction d'un égout sous l'avenue Saint-Maurice. Montant des travaux, 37.193 fr. 75. A valoir, 2.801 fr. 25. Total, 40.000 fr. Cautionnement, 3.000 fr. — 3^e lot. Fourniture et pose de tuyaux en grès sous le boulevard de Cimiez. Montant des travaux, 22.920 fr. 30. A valoir, 2.009 fr. 70. Total, 25.000 fr. Cautionnement, 2.000 fr.

Renseignements au secrétariat de la mairie.

Gers. — Samedi 24 septembre, 2 h. — *Préfecture*. — Service vicinal. — 1^{er} lot. Chemin de grande communication n° 73, de Termes à Labatut. Reconstruction du pont en charpente sur la rivière de l'Arros à Izotges (commune d'Izotges). Travaux à l'entreprise, 13.251 fr. 23. Somme à valoir, 1.818 fr. 77. Total, 15.100 fr. Cautionnement, 440 fr. — 2^e lot. Chemin de grande communication n° 74, d'Auch à Aignan. Fourniture de matériaux pour le rechargement de la chaussée entre les points : 7 k. 530 et 8 k. 600; 10 k. 500 et 11 k. 500; 15 k. 500 et 16 k. 100; 16 k. 400 et 18 k. 600 (commune de Bazian, Tudele et Belmont). Travaux à l'entreprise, 12.872 fr. 91. Somme à valoir, 2.872 fr. 06. Total, 15.745 fr. Cautionnement, 450 fr.

Les entrepreneurs qui désireraient concourir à cette adjudication pourront prendre connaissance des devis et cahier des charges, bordereau des prix et estimation des dépenses, tous les jours, ceux fériés exceptés, de 9 heures à midi et de 2 à 4 heures du soir : 1^o aux bureaux de la préfecture (2^e division); 2^o aux bureaux de M. Sentoux, conducteur principal, faisant fonction d'ingénieur ordinaire, à Mirande, en ce qui concerne le 1^{er} lot; 3^o aux bureaux de M. Guillot, ingénieur ordinaire, à Condom, en ce qui concerne le 2^e lot.

Gers. — Samedi 24 septembre, 2 h. — *Préfecture*. — Ponts et chaussées. Route départementale n° 6. Reconstruction du pont sur le ruisseau de la Saule. Travaux à l'entreprise, 5.587 fr. 95. Somme à valoir 712 fr. 05. Total, 6.300 fr. Cautionnement, 190 fr.

Les pièces du projet seront communiquées aux entrepreneurs tous les jours, excepté les dimanches et jours fériés : 1^o dans les bureaux de la préfecture (2^e division), de 9 heures à midi et de 2 à 4 heures du soir; 2^o dans les bureaux de M. Guillot, ingénieur ordinaire à Condom, de 9 heures à midi et de 2 à 4 heures du soir.

Isère. — Dimanche 2 octobre. — *Mairie de Crémieu*. — Construction d'un groupe scolaire à Crémieu. — Montant des travaux, 49.869 fr. 10, non compris les imprévus et les honoraires de l'architecte portés ensemble à 5635 fr. 19.

Les plans et cahier des charges sont déposés à la mairie de Crémieu et chez M. Roux-Spitz, architecte à Lyon, rue de Bonnel, 17.

Puy-de-Dôme. — Samedi 1^{er} octobre, 2 h. — *Préfecture*. — Construction de l'avenue d'accès à la station de la Bourboule, partie à exécuter par la commune, sur une longueur de 121 m. 45. Terrassements, 14.939 fr. 50. Chaussées, caniveaux, etc., 7.441 fr. 29. Ouvrages d'art, 28.920 fr. 72. Montant des travaux, 51.301 fr. 52. A valoir, 3.698 fr. 48. Total, 55.000 fr. Cautionnement provisoire, 750 fr., définitif, 1.560 fr.

Visa, huit jours au moins avant l'adjudication, par M. Draux, ingénieur en chef des ponts et chaussées, chemin de la Colonne, 23, à Angoulême.

Renseignements dans les bureaux de la préfecture (3^e division), de 9 heures à 11 heures du matin et de 2 heures à 4 heures du soir; et dans les bureaux de M. Tavera, ingénieur des ponts et chaussées, place de Jaude, à Clermont-Ferrand, de 8 heures à 11 heures du matin et de 1 heure à 5 heures du soir.

Puy-de-Dôme. — Samedi 1^{er} octobre, 2 h. — *Préfecture*. — Chemin de fer de Laqueuille au Mont-Dore. Construction de l'avenue d'accès à la station de la Bourboule, partie à exécuter par l'Etat, sur une longueur de 83 m. 50. Terrassements, 23.842 fr. 50. Chaussées, caniveaux, etc., 5.486 fr. 93. Ouvrages d'art, 15.403 fr. 30. Montant des travaux, 44.732 fr. 76. A valoir, 4.267 fr. 24. Total, 49.000 fr. Cautionnement provisoire, 750 fr.; définitif, 1.500 fr.

Visa, huit jours au moins avant l'adjudication, par M. Draux, ingénieur en chef des ponts et chaussées, chemin de la Colonne, 23, à Angoulême.

Renseignements dans les bureaux de la préfecture (3^e division), de 9 heures à 11 heures du matin et de 2 heures à 4 heures du soir; et dans les bureaux de M. Tavera, ingénieur des ponts et chaussées, place de Jaude, à Clermont-Ferrand, de 8 heures à 11 heures du matin et de 1 heure à 5 heures du soir.

Saône (Haute-). — Jeudi 13 octobre. — *Préfecture*. — Ligne de Bucey-les-Gy à Fretigney. — Fourniture de rails en acier, éclisses, boulons d'éclisses et tirefonds. — 1^{er} lot. Rails en acier. — Montant des travaux 92.720 fr. — A valoir, 7280 fr. — Total, 100.000 fr. — 2^e lot. Eclisses. — Mont., 3532 fr. 53. — A val., 467 fr. 50. — Tot., 4000 fr. — 3^e lot. Boulons d'éclisses et tirefonds. — Mont., 9520 fr. — A val., 980 fr. — Tot., 10.000 fr.

Nul ne sera admis à concourir que les soumissionnaires désignés par arrêté préfectoral.

Les sociétés ou établissements qui désireront prendre part à l'adjudication devront le faire connaître à M. le Préfet de la Haute-Saône avant le 21 septembre 1898, au plus tard.

Les listes des concurrents admis seront arrêtées par le préfet le 28 septembre 1898. Avis en sera donné immédiatement à tous les concurrents qui recevront en même temps une expédition du dossier d'adjudication.

Ministère de la Guerre. — Samedi 15 octobre, 2 h. — *Mairie de Bourg*. — Adjudication des travaux d'entretien des bâtiments militaires de la place de Bourg pendant les années 1899 à 1903 inclus.

S'adresser, pour prendre connaissance des pièces du marché, à la chefferie du génie à Bourg, place du Mail, 5.

TRAVAUX EN COURS D'EXÉCUTION

SITUATION ET NATURE DE L'IMMEUBLE PROPRIÉTAIRES	ARCHITECTES	ENTREPRENEURS
II^e ARRONDISSEMENT		
Rue de la République, 68. Installation de magasin.	M. Curieux, r. de la République, 39.	Menuiserie, M. Grimonet, rue Ney, 74; serrurerie, M. Gagneur, rue des Remparts-d'Ainay, 18; plâtrerie-peinture, M. Gayetti, rue Saint-Dominique, 13.
III^e ARRONDISSEMENT		
Quai Claude-Bernard, 24. Maison à loyer. M. Chaize, rue Franklin, 7.	M. Porte, rue Paul-Chenavard, 27.	Maçonnerie, M. Chaize, rue Franklin, 7; charpente, MM. Bogey frères, rue Rabelais, 98; pierres de Villebois, M. Gat, à Montalieu (Isère); pierre blanche, M. Pomparat, rue Montgolfier, 43. — <i>Couvertures</i> .
Quai Claude-Bernard, 28. Maison. M. Chaize.	M. Porte, rue Paul-Chenavard, 27.	Maçonnerie, M. Chaize, rue Franklin, 7; charpente, MM. Bogey frères, rue Rabelais, 98; pierre de Villebois, M. Gat, à Montalieu (Isère); pierre blanche, M. Pomparat, rue Montgolfier, 43. — <i>Fondations</i> .
Rue du Château. Maison de rapport. MM. Nauche fr.	M. Lauregon, 10, cours Gambetta.	Maçonnerie, MM. Nauche frères, rue Racha's, 14. — <i>Couverture</i> .
Rue Bancel, 30. Exhaussement, M. Velissou.	M. Lauregon, 10, cours Gambetta.	Maçonnerie, M. Leduc, rue de Marseille, 39. — <i>Intérieur</i> .
Montchat, groupe scolaire.	MM. Comte et Lambert, 1, c. Gambetta.	Maçonnerie, M. Canque, grande rue de Monplaisir, 133; ciments, M. Elia, cours Vitton, 30; charpente, M. Janin, rue de Marseille, 37; menuiserie, M. Pansu, rue des Asperges, 21; serrurerie, M. Ziegler, rue Molière, 157; ferblanterie, M. Mallet, cours Gambetta, 37; plâtrerie, M. Calmel, rue de la Bourse, 8; asphaltes, M. Drevet, cours Charlemagne, 51. — <i>Trav. intér. et construction de la loge du concierge</i> .
Rue de Gerland, près de la rue Chevreul. Maison de rapport. M. Laurent.	MM. Comte et Lambert, 1, c. Gambetta.	Maçonnerie, M. Peyratoux, avenue de Saxe, 226; charpente, M. Eugène Comte, rue Béchevelin, 97; serrurerie, M. Bernard, rue du Pensionnat, 30. — <i>Travaux intérieurs</i> .
Rue de Béarn. Groupe scol. de l'aven. des Ponts, agrandissement de l'école de filles. Préau couvert et cuvier.	Architecture municipale.	Maçonnerie, pierre de taille et ciments, M. Leduc, rue de Marseille, 39; charpente et menuiserie, M. Dumora, rue d'Amboise, 6; serrurerie, M. Gimond, rue Mercière, 30; plâtrerie, peinture et vitrerie, M. Bastien, place du Change, 2; ferblanterie, MM. Gaget, Pérignon et C ^{ie} , quai de l'Hôpital, 4. — <i>Galerie sur cour</i> .
Route de Vienne, 106. Salle de fêtes, exhaussement sur bâtiment et dépendances. M. Rousssey.	M. Bernard, route de Vienne, 74.	Maçonnerie, M. Boisdevesy, route de Vienne, 67; charpente, M. Allemand, route de Vienne, 156; menuiserie, MM. Boisdevesy et Blachon, chemin de Vénissieux, 73; peinture-plâtrerie, M. Gargat, chemin de Vénissieux, 92. — <i>Intérieurs</i> .
Rues de la Lône et Raulin. Maison. M. Ribard.	M. Boistard, 5, rue Servient.	Terrassements, M. Champremier, rue de Marseille, 4; maçonnerie, M. Montpérour, rue Croix-Jordau, 24. — <i>Rez-de-chaussée</i> .
Rues de Vendôme, des Passants et Villeroi. M. Gay.	M. Boistard, rue Servient, 5.	Maçonnerie, M. F. Gay, rue de l'Abondance, 25. — <i>Caves</i> .
Rue Raulin, angle rue Méditerranée. Maison et ateliers. MM. Storck et C ^{ie} .	M. E. Cuny, 64, rue de l'Hôtel-de-Ville.	Terrassements, M. Soly, cours Gambetta, 130; maçonnerie, M. Pétaut, rue Boileau, 124 bis, charpente, MM. Sage frères, route de Genas, 82; serrurerie, M. Vital, rue de la Poulaille, 13. — <i>1^{er} étage</i> .
Rue Saint-Michel. Maison. M. Avon.	M. E. Cuny, 64, rue de l'Hôtel-de-Ville.	Terrassements, M. Soly, cours Gambetta, 130; maçonnerie, M. Peyratoux, avenue de Saxe, 228; serrurerie, M. Vital, rue Poulaille, 13; menuiserie, M. Avon, passage Duguesclin, 13; charpente, M. Mally, chemin de Bellecombe, 100.
Rue Saint-Michel. Maison. M. Vital.	M. Cuny, rue de l'Hôtel-de-Ville.	Mêmes entrepreneurs.
Rue Saint-Jérôme. Maison de rapport. M. Laurent.	MM. Comte et Lambert, 1, c. Gambetta.	Maçonnerie, M. Bouchet, rue Sébastien Gryphe, 147; serrurerie, M. Bernard, rue du Pensionnat, 6; pierre blanche, M. Burnt, rue Chevreul; pierre dure, M. Vendret, à Porcieu-Amblagnieu (Isère); charpente, M. Eugène Comte, rue Béchevelin, 97. — <i>3^e étage</i> .
Rue Molière. Maison. M. Lesselier, 9, rue des Archers.	MM. Huguet et Delorme, avenue de Saxe, 137.	Maçonnerie, M. Gouyon, cours de la Liberté, 33; serrurerie, M. Brizon, rue de Sèze, 118; charpente, M. Grépat, rue d'Alsace, 75; menuiserie, M. Martin, place Sathonay, 4. — <i>Intérieur</i> .
Rue de Bonnel, angle rue Molière. Mais. M. Gouyon, cours de la Liberté, 33.	MM. Huguet et Delorme, avenue de Saxe, 137.	Maçonnerie, M. Gouyon, cours de la Liberté, 33; charpente, M. Débat, chemin de Bellecombe, 71, et M. Gagnieu, rue Bugeaud, 93; serrurerie, M. Boyer; menuiserie, M. Martin, place Sathonay, 4; peinture, M. Lesselier. — <i>Intérieur</i> .
Rue de Bonnel. Maison. MM. Martin et C ^{ie} , rue de la Bourse, 49.	MM. Huguet et Delorme, avenue de Saxe, 137.	Maçonnerie, M. Gouyon, cours de la Liberté, 33; charpente, M. Despeyroux, rue Vendôme, 259; serrurerie, M. Brizon, rue de Sèze, 118; gros fers, MM. Patiaud, Lagarde et C ^{ie} , boulevard du Nord, 18. — <i>Intérieur</i> .
Rue Cavenne, 20. Maison.	M. Boistard, rue Servient, 5.	Terrassements, M. Soly, cours Gambetta, 130; maçon., M. Gay, rue de l'Abondance, 25; charp., M. Mollo, rue des Tuileries, 13; pierre tendre, M. Jammes, rue Damoulin, 36; pierre dure, M. Vinard; serrurerie, M. Bernard, rue du Pensionnat, 30; peinture-plâtrerie, M. Orlandi, rue des Trois-Pierres, 17. — <i>Intérieur</i> .
Rue Garibaldi, 261. Maison. M. Gayetti.	M. Cuny, 64, rue de l'Hôtel-de-Ville.	Terrass., M. Soly, c. Gambetta, 130; maçon., M. Gouyon, c. de la Liberté, 33; peint., M. Gayetti, rue St-Dominique, 13; menuis., M. Neyton, rue Bossuet, 70; charp., M. Lafosse, avenue des Ponts, 149. — <i>Intérieur</i> .
Avenue de Saxe, angle gr. rue de la Guillotière, M. D. Vial.	M. Cuny, 64, rue de l'Hôtel-de-Ville.	M. Denis Vial, entrepreneur général, quai des Etroits, 7; menuiserie, MM. veuve Darfeuille et Hatton, quai Fulchiron, 37; charpente, M. Vadot, rue Garibaldi, 268; peinture-plâtrerie, M. Calmel, rue de la Bourse, 8. — <i>Intérieur</i> .
Avenue de Saxe, 268-278. Neuf immeubles, dont quatre rue Sébastien-Gryphe.	M. Feuga, place des Celestins, 6.	Entrepreneur général, M. Cabestan, rue de la République, 64; charpente, M. Gagnieu, rue Bugeaud, 98; serrurerie, M. Bernard, rue du Pensionnat, 30, et M. Maisant, rue Garibaldi, 102; menuiserie, M. Parlon, rue Roquette, 16, et M. Vaisse. — <i>Intérieur</i> .
Avenue de Saxe, r. Dunoir, rue Pierre-Corneille et rue Servient.	M. Giroul, rue du Peyrat, 12.	Terrassements, M. Soly, cours Gambetta, 130; maçonnerie, MM. Taton frères, cours Gambetta, 60. — <i>Fondations</i> .
Avenue de Saxe, 231-233. Maisons.	M. Thoubillon, rue P.-Corneille, 119.	Maçonnerie, MM. Gay et Baynard, rue des Marronniers, 4.
Avenue de Saxe, 294. Maison. M. Grillet.	M. Delattre, rue Duquesne, 10.	Maçonnerie, MM. Duret et Marchand, rue Ferrandière, 36; charpente, MM. Bogey frères, rue Rabelais, 98; serrurerie, M. Gauthiers, rue Jean-de-Tournes, 13.
Rue François-Garcin, 6. Maison à loyer. M. C...	M. Fauton, 101, rue Duguesclin.	Maçon., MM. Tator frères, cours Gambetta, 60; charp., MM. Maire et Cloud, cours Lafayette, 241; serr., M. Gimond, rue Mercière, 30; pierre de Trept, M. Percherancier, rue Paul-Bert, 6; menuiserie, M. Graillat, rue de Condé, 9. — <i>3^e étage</i> .

SITUATION ET NATURE DE L'IMMEUBLE PROPRIÉTAIRES	ARCHITECTES	ENTREPRENEURS
<i>Rue Paul-Bert, 199.</i> — Maison de rapport.	M. Martinon, rue de Sèze, 119.	Maçonnerie, MM. Lebrut et Arnaud, entrepreneurs généraux, rue Parmentier, 40; charpente, M. Huguet, à Villeurbanne; menuiserie, M. Champetier, à la Mouche; plâtrerie peinture, M. J.-B. Tauty, chemin de la Viabert; serrurerie, M. Dupont, rue Bossuet, 80. — <i>Couverture.</i>
<i>Route de Vénissieux, 68-72.</i> Maison de rapport. M. P. Duret, neveu.	M. Louis Cumin, route de Vénissieux, 51.	Maçonnerie, M. Jouhet, au Moulin-à-Vent; charpente, MM. Sage frères, route de Genas; menuiserie, M. Blachon, route de Vénissieux, 73; plâtrerie, M. Fougère, route de Vénissieux, 77; serrurerie, M. Archer, route de Vienne, 76; zinguerie, M. Faure, chemin de la Favorite, 18. — <i>Couverture.</i>
— Maison d'habitation, ateliers et entrepôts. M. Blachon.	M. Louis Cumin, route de Vénissieux, 51.	Mêmes entrepreneurs, sauf charpente, M. Blachon, route de Vénissieux, 73; zinguerie, M. Marren, route de Grenoble, 69. — <i>Couverture.</i>
— Maison d'habitation et dépendances. M. Cumin.	M. L. Cumin, r. de Vénissieux, 51.	Mêmes entrepreneurs. — <i>Couverture.</i>
— Maison de rapport. M. Massol.	M. L. Cumin, r. de Vénissieux, 51.	Mêmes entrepreneurs. — <i>Fondations.</i>
— Deux maisons de rapport et une petite maison de campagne. M. Jouhet.	M. Louis Cumin, route de Vénissieux, 51.	Mêmes entrepreneurs. — <i>Fondations.</i>
— Habitation. M. Fougère.	M. L. Cumin, r. de Vénissieux, 51.	Mêmes entrepreneurs. — <i>Fondations.</i>
— Logements ouvriers. M. Duret.	M. L. Cumin, r. de Vénissieux, 51.	Mêmes entrepreneurs. — <i>Couverture.</i>
<i>Avenue des Ponts, 261.</i> Maison de rapport. M. Taraquois.	M. Louis Cumin, route de Vénissieux, 51.	Maçonnerie, M. Taraquois, avenue des Ponts; charpente, M. Guilliard, rue Bancel, 29, Lyon.
<i>Rue Garibaldi, angle rue du Château.</i> Maisons. M. Blaise et consorts Perreau.	M. Clermont, rue Neuve, 17.	Maçonnerie, M. Fessetaud, rue Vauban, 81; pierre de Villebois, Société des carrières de Villebois, rue de la Bourse, 6; pierre de Saint-Cyr, M. Morateur, à Saint-Fortunat; pierre de Couzon, M. Archez, à Saint-Cyr-au-Mont-d'Or; serrurerie, M. Paccard, place Bellecour, 21.
<i>Rue de Cronstadt.</i> Maison d'habitation. M. Decourteix.	M. B. rnard, route de Vienne, 74.	Entrepreneurs généraux, MM. Lavergne et Chatelaud. — <i>Fondations.</i>
<i>Cours Gambetta, 85.</i> Maison. M. Bolland.	M. Blein, cours de la Liberté, 74.	Terrassements et maçonnerie, MM. Taton frères, cours Gambetta, 60; pierre de Villebois, Société la Fourmi, M. Doublier, directeur; pierre de Saint-Cyr, M. Renaudon; serrurerie, MM. Martin et Masson, rue de Marseille, 6; charpente, M. Vadot, rue Garibaldi, 268. — <i>1^{er} étage.</i>
<i>Route de Grenoble, angle chemin Villion.</i> Villa. M. Auguste Lumière.	M. Blein, cours de la Liberté, 74.	Maçonnerie, MM. Bigot et Baudin, rue Sully, 52; serrurerie, M. Gabarre; charpente, MM. Lafosse, avenue des Ponts, 149.
<i>Rue Chaponnay, 18.</i> Exhaussement. M. Lamarche.	M. Laurençon, 10, cours Gambetta.	Maçonnerie, M. Pierre Thomas, rue Chaponnay, 6. — <i>3^e étage.</i>
<i>Cours de la Liberté, 43.</i> Exhaussement. M. Grange.	M. Laurençon, 10, cours Gambetta.	Maçonnerie, M. Breton, rue Paul-Bert, 13. — <i>Couverture.</i>
<i>Rue Besson-Basse, 20.</i> Villa. Mademoiselle X.	M. Pras, rue Ven- dôme, 80.	Maçonnerie, M. Lascaux, rue Paul-Bert, 10; charpente, M. Chapel, chemin de Bellecombe, 95; zinguerie, M. Desbat. — <i>Intérieur.</i>
<i>Rue Masséna, 83.</i> Exhaussement. M. Lascaux.	M. Pras, rue Ven- dôme, 80.	Entrepreneur général, M. Lascaux, rue Paul-Bert, 10. — <i>Achèvement.</i>
<i>Rues de l'Arquebuse et de la Villardière.</i> Maison et entrepôt. M. Lascaux.	M. Pras, rue Ven- dôme, 80.	Entrepreneur général, M. Lascaux, rue Paul-Bert, 10. — <i>Intérieur.</i>
<i>Rues de la Part-Dieu et François-Garcin.</i> Maison. M. Guéraud.	M. Pras, rue Ven- dôme, 80.	Maçonnerie, M. Oriange, rue Villeroi, 30. — <i>2^e étage.</i>
<i>Rues Duguesclin et Dunois.</i> Maison. M. Achard.	M. Pras, rue Ven- dôme, 80.	Entrepreneur général, M. Achard, cours Lafayette, 167. — <i>Rez-de-chaussée.</i>
<i>Rue Dunois, 86.</i> Maison. M. Legros.	M. Pras, rue Ven- dôme, 80.	Entrepreneur général, M. Legros. — <i>Fondations.</i>
<i>Rue Moncey, 87.</i> Maison. M ^{re} veuve Job.	M. Pras, rue V n- dôme, 80.	Maçonnerie, M. Pichon jeune, rue Amédée-Bonnet, 7; charpente, M. Chapel, chemin de Bellecombe, 95; serrurerie, M. Dupont, rue Bossuet, 80. — <i>Rez-de-chaussée.</i>
<i>Cours Henri.</i> Maison. M. Thomas.	M. Monin, 172, c. de Villeurbanne.	Maçonnerie, M. Thomas, rue de la Gare, 23; charpente et menuiserie, M. Chat, cours Richard-Villou, 69. — <i>Intérieur.</i>
<i>Cours Henri, 87.</i> Maison. M. Billon.	M. Corompt, p. r. Neuve-des-Ch., 2.	Maçonnerie, M. Ginot, cours Henri, 25; charpente, M. Pons, route de Genas, 53; serrurerie, M. Chambost, cours Henri, 51 bis; peinture-plâtrerie, M. Bonfanti, rue Julien.
V^e ARRONDISSEMENT		
<i>Rue de la Claire 84.</i> Entrepôts, logements d'employés et bureaux. Les fils de A. Deutsch, rue de Château-dun, 50, Paris.	MM. Bouilhères et Danthon, quai de Retz, 16.	Maçonnerie, M. Foraz, 9, rue Saint-Côme; charpente, M. Gagneux, rue Bugeaud, 98; menuiserie, M. de Saint-Jean, 6, rue d'Enghien; peinture-plâtrerie, M. Gabbio, 11 rue Royale; serrurerie, M. Croso, rue Nérard, 1. — <i>Couverture et aménagements intérieurs.</i>
<i>Rue de la Pyramide, 94.</i> Elévation d'un étage. M. C.	M. Cumin, 19, rue d'Algérie.	Maçonnerie, M. Villedieu, rue des Mouches, 19 bis; charpente, M. Morin, rue Vauban, 94.
<i>Le Point-du-Jour.</i> Villa. M. S...	M. Cumin, 19, rue d'Algérie.	Maçonnerie, M. Salmel, au Point-du-Jour; charpente et menuiserie, M. Larrat, chemin de l'Aqueduc-des-Maues, 2. — <i>Intérieur.</i>
VI^e ARRONDISSEMENT		
<i>Rue Tête-d'Or, 51-53.</i> Maison. MM. F. Sautour et Pansu frères.	M. Court, 6, rue de la Barre.	Maçonnerie, M. Sautour; taille de pierre dure, M. Saint-Point, à Trept; charpente, M. Mally, chemin de Bellecombe, 100, et M. Paret, chemin de Sébastopol, 72. — <i>Distribution.</i>

SITUATION ET NATURE DE L'IMMEUBLE PROPRIÉTAIRES	ARCHITECTES	ENTREPRENEURS
<i>Rues Malesherbes et Montgolfer.</i> Maison de rapport. M. Clermont.	M. Clermont, rue Neuve, 17.	Maçonnerie, M. Fessetaud, rue Vauban, 81; pierre de Saint-Cyr, M. Moratour, à Saint-Fortunat; pierre de Villebois, Société des carrières de Villebois, M. Bouquet, directeur, rue de la Bourse, 6; pierre blanche, M. Barthélemy, rue Montgolfer, 43. — <i>Intérieur.</i>
<i>Rue Vauban.</i> Maison. M. Chapeaux.	M. Vernon, place Bellecour, 23.	Maçonnerie, M. Pétavit, rue Boileau, 124 bis; charpente, M. Jacquignon, cours de Villeurbanne, 153; peinture-plâtrerie; M. Chapeaux, rue Malesherbes, 12; serrurerie, M. Brunard, grande rue de la Guillotière, 26.
<i>Avenue de Saxe et rue Vauban.</i> Maison. M. Grange.	M. Vernon, place Bellecour, 23.	Maçonnerie, MM. Grange père et fils, rue Laurencin, 1; charpente, M. Jacquignon; peinture-plâtrerie, M. Chapeaux; serrurerie, M. Brunard. — <i>Intérieur.</i>
<i>Avenue de Saxe.</i> Maison. M. Buzzini.	M. Vernon, place Bellecour, 23.	Maçonnerie, M. Duchez, rue de Bonnel, 20; charpente, M. Jacquignon; serrurerie, M. Brunard. — <i>Intérieur.</i>
<i>Avenue de Saxe et rue Fénelon.</i> Maison. M. Vernon.	M. Vernon, place Bellecour, 23.	Maçonnerie, MM. Grange père et fils; charpente, M. Jacquignon; serrurerie, M. Brunard. — <i>Intérieur.</i>
<i>Rue Fénelon.</i> Maison. M. Chavannes.	M. Vernon, place Bellecour, 23.	Mêmes entrepreneurs. — <i>Intérieur.</i>
<i>Rue Fénelon.</i> Maison. M. Jacquignon.	M. Vernon, place Bellecour, 23.	Mêmes entrepreneurs. — <i>Intérieur.</i>
<i>Rues P.-Corneille et Vauban.</i> M. Bovagnet. Maison.	M. Vernon, place Bellecour, 23.	Mêmes entrepreneurs. — <i>Intérieur.</i>
<i>Rues P.-Corneille et Fénelon.</i> Maison. M. Thévenet.	M. Vernon, place Bellecour, 23.	Maçonnerie, M. Boucaret, rue Stella, 3; charpente, M. Solviche; serrurerie, M. Neyret; menuiserie, M. Thévenet. — <i>Intérieur.</i>
<i>Rue Pierre-Corneille.</i> Maison.	M. Vernon, place Bellecour, 23.	Maçonnerie, MM. Grange père et fils, rue Laurencin, 1; charpente, M. Jacquignon, 153, cours de Villeurbanne; menuis., M. Delangle, rue Montgolfer, 46; serrur., M. Brunard, grande rue de la Guillotière, 26. — <i>1^{er} étage.</i>
<i>Rues Duquesclin et Tronchet.</i> 3. Maison. MM. X.	M. Fanton, 101, rue Duquesclin.	<i>Rez-de-chaussée.</i>
<i>Rue Ste-Geneviève.</i> Maison de rapp. M. Mégemont.	M. Vernon, place Bellecour, 23.	Maçonnerie, M. Rouchon; charpente, M. Doublier, cours Lafayette, 249; serrurerie, M. Maisant, rue Cuvier, 43. — <i>3^e étage.</i>
<i>Rue Ste-Geneviève.</i> Maison de rapport. M. Martin.	M. Alex, rue Jean-de-Tournes, 8.	Maçonnerie, M. Rouchon; charpente, M. Doublier, cours Lafayette, 249; serrurerie, M. Maisant, rue Cuvier, 43. — <i>Intérieur.</i>
<i>Rue Bossuet, 103.</i> Maison de rapport. M. Temporel.	M. Pras, rue Vendôme, 80.	Maçonnerie, M. Pichon jeune, rue Amédée-Bonnet, 7; charpente, MM. Bogey frères, rue Rabelais, 98; serrurerie, M. Duport, rue Bossuet, 80. — <i>Fondations.</i>
<i>Rue Molière, 95.</i> Ateliers. MM. Bickert frères.	MM. Comte et Lambert, 1, c. Gambetta.	Maçonnerie, M. Duchez, rue de Bonnel, 20.
<i>Rue Vendôme, 22.</i> Maison. M. Cavard.		Maçonnerie, MM. Faufigue frères, rue Gilbert, 35; menuiserie, M. Cavard, rue Commandant-Faurax, 19; serrurerie, M. Farat, rue Tronchet, 26; charpente, M. Paret, cours de Villeurbanne, 134. — <i>Fondements.</i>
<i>Rue Duquesclin, 115-117.</i> Usine. M. Volland.	M. Delorme, avenue de Saxe, 137.	Maçonnerie, M. Geneste, cours du Midi, 9. — <i>3^e étage.</i>
<i>Rues Sully et du Musée.</i> Maison et atelier. M. Louis Grobon père.	M. Porte, rue Paul-Chenavard, 27.	Maçonnerie, MM. Gay et Bagnard, rue des Marronniers, 4; charpente, M. Debat, rue Bellecombe, 71.
<i>Rue Malesherbes, 34, 36, 38.</i> Maisons. MM. Chatain, Rogniat, Rouchon, Despeyroux.	M. Rogniat, avenue de Saxe, 279.	Maçonnerie, M. Rouchon, quai de Retz, 27; plâtrerie-peinture, M. Tauty, rue Tronchet, 9. — <i>Fondations.</i>
<i>Rue Godefroy, 23, 25, 27.</i> Maison. MM. Corrompt, Thévenet.	M. Rogniat, avenue de Saxe, 279.	Maçonnerie, M. Rouchon, quai de Retz, 27; charpente, M. Despeyroux, rue Vendôme, 259; plâtrerie-peinture, M. Tauty, rue Tronchet, 9. — <i>Fondations.</i>
<i>Rue Tronchet, 35-37.</i> Maison. M. Pétavit.	M. Fanton, 101, rue Duquesclin.	Terrassements, M. Soly, cours Gambetta, 130; maçonnerie, M. Pétavit, rue Boileau, 124 bis. — <i>1^{er} étage.</i>
<i>Rue de Crillon, 43-45.</i> Maison. M. Charcot.	M. Fanton, 101, rue Duquesclin.	Maçonnerie, MM. Gay et Bagnard, rue des Marronniers, 4; charpente, M. Grépat, rue d'Alsace, 75. — <i>Fondations.</i>
<i>Rue Montbernard, 54.</i> Maison et atelier. M. Leblois.		Maçonnerie, MM. Jangot et Bonneton, rue Servient, 18; menuiserie, MM. Leblois et Bertrand, rue Rabelais, 93.
HORS LYON		
<i>Villeurbanne, chemin de la Viabert.</i> Mais. M. Cerisier.	M. Martinon, rue de Sèze, 119.	M. Cerizier, entrepreneur général, 34, rue d'Inkermann; pierre de taille, Société Moine, à Trept; plâtrerie-peinture, M. J.-B. Tauty, chemin de la Viabert; serrurerie, M. Duport, rue Bossuet, 80. — <i>Intérieur.</i>
<i>Villeurbanne, rue Sainte-Geneviève.</i> Maison à loyer et bâtiment sur cour. M. Mégemond.	M. Fanton, 101, rue Duquesclin.	Maçonnerie, MM. Rouchon et Desseauve; charpente, M. Doublier, chemin de Sainte-Geneviève, 26; serrurerie, M. Chuzel, rue Alexandre-Boutin, 41; plâtrerie-peinture, M. Thibaud, rue Sainte-Hélène, 19; serrurerie, M. Brizon, rue de Sèze, 118; charpente, M. Mally, chemin de Bellecombe, 100. — <i>3^e étage.</i>
<i>Villeurbanne, chemin S.-Antoine.</i> M. Gabbio.	MM. Bouilhères et Danthon, 16, quai de Retz.	Maçonnerie, M. Taithe, chemin Villette, 79; charpente, M. Gabella, cours Vitton, prolongé, 129; menuiserie, M. Gerin. — <i>2^e étage.</i>
<i>Villeurbanne, cours Vitton prol., angle cité Delasalle.</i> Maison. M. Penelon.	M. F. Giroud, rue du Peyrat, 12.	Maçonnerie, M. Pénelon, rue Tête-d'Or, 28; serrurerie, M. Bernard, cours Lafayette prolongé, 36; pierre de Villebois, M. Percherancier, rue Paul-Bert, 6; pierre de Saint-Cyr, M. Renaudon, à Saint-Germain-au-Mont-d'Or; charp., M. Gagnieu, rue Bugeaud, 98; plâtr., M. Bugon, c. d'Herbouville, 40. — <i>Charpente.</i>
<i>Villeurbanne, cours Vitton prolongé.</i> M. Neyton, rue Bossuet, 70.	M. F. Giroud, rue du Peyrat, 12.	Maçonnerie, M. Pénelon, rue Tête-d'Or; serrurerie, M. Chuzel, chemin de Baraban; pierre de Villebois, M. Percherancier, 6, rue Paul-Bert; pierre de Saint-Cyr, M. Renaudon, à Saint-Germain-au-Mont-d'Or. — <i>Charpente.</i>
<i>Villeurbanne, aven. Thiers.</i> Maison. M. Chuzel.	M. Court, rue de la Barre, 6.	M. Chuzel, entrepreneur général. — <i>Distribution.</i>
<i>Villeurbanne, c. Lafayette prolongé, 55.</i> Maison. M. Oddoux.	M. Porte, rue Paul-Chenavard, 27.	Maçonnerie, M. Oddoux, avenue de Saxe, 286; ciments, M. Peyratoux, avenue de Saxe, 228; menuiserie, MM. Pansu, rue des Asperges, 21; serrurerie, M. Iernard, rue du Pensionnat, 30; plâtrerie, M. Battistolo, rue Saint-Joseph, 21; charpente, M. Enseime, cours de la République, 64. — <i>3^e étage.</i>

SITUATION ET NATURE DE L'IMMEUBLE PROPRIÉTAIRES	ARCHITECTES	ENTREPRENEURS
Villeurbanne, rue Magenta, 63, Maison à loyer.	M. Dur, t, boul. des Brotteaux, 46.	Maçonnerie, M. Chatoux jeune, place Saint-Pothin, 3. — 2 ^e étage.
Villeurbanne, av. Thiers. Maison de rap. M. Bertrand	M. Gressard, av. Thiers, 103.	Maçonnerie, M. Charles; menuiserie, M. Rourin; peinture-plâtrerie, M. Serre, avenue Joncière; ciments, M. Chapelon, rue Clos-Suiphon. — <i>Intérieur</i> .
Villeurbanne, avenue Piaton, 60.	M. Gressard, av. Thiers, 103.	Maçonnerie, MM. Toussaint et Bellegly, rue Charles-Lyonnet; plâtrerie-peinture, M. Pontiglio; menuiserie, M. Mermet, av. Joncière; charp., MM. Toussaint et Bellegly; serrur., M. Boyet, r. des Ecoles. — <i>Intér.</i>
Villeurbanne, rue Henri-Rolland.	M. Gressard, av. Thiers, 103.	Entrepreneurs généraux, MM. Toussaint et Bellagly, rue Charles-Lyonnet. — <i>Maçonnerie en élévation</i> .
Villeurbanne, av. Thiers. M. Boissier, c. Vitton, 89.	M. Cuny, 351, rue Paul-Bert.	Maçonnerie, MM. Joly et Girondon, rue Magenta, 72; peinture et plâtrerie, M. Calmel, rue de la Bourse, 8. — <i>Intérieur</i> .
Villeurbanne, cours Lafayette prolongé, 103. M. X.	M. Nevière, chemin St-Antoine, 36.	Maçonnerie, MM. Leblanc frères, cours Henri, 74; charpente, M. Mally, chemin de Bellecombe, 100. — <i>Intérieur</i> .
Villeurbanne, r. J.-C. Vivan Exh. aussem. M. Andrieux	M. Martinot, rue de Sèze, 119.	Maçonnerie, M. Andrieux, rue Germain, 31; charpente, M. Cerizier, rue d'Ikermann, 34; pierre de taille, M. Percherancier, rue de Marseille, 42. — <i>Couverture</i> .
Villeurbanne, rue de la Rize. Entrepreneurs réun.	M. Zarembo, aven. l'Archevêché, 2.	Maçonnerie, M. Capelat; menuiserie, M. Ribard, rue du Musée, 30. — <i>Intérieur</i> .
Villeurbanne, cours Vitton prolongé, 51. Mais. M. Lobielli	M. Court, rue de la Barre, 6.	Maçonnerie, M. Georges, cours Henri, 91; charpente, M. Comte, rue Béchevelin, 97; serrurerie, M. Roubellat, rue Palais-Grillet, 22; menuiserie, M. Lobielli, rue d'Aguesseau, 3.
Villeurbanne, cours Vitton prolongé. Maison de rap. port. M. Lapinte.	M. Pras, rue Veu-dôme, 80.	Maçonnerie, M. Pichon jeune, rue Amédée-Bonnet, 7; charpente, M. Tourret, chemin de Bellecombe, 110; menuiserie, M. Pardon, rue Montgolfier, 19; peinture-plâtrerie, M. Serre, avenue Joncière, 8; serrurerie, MM. Guillaume et Dupuy, grande rue des Charpenes, 20. — <i>Intérieur</i> .
Villeurbanne, aven. Thiers. Chant. et mais. M. Chapel	M. Pras, rue Veu-dôme, 80.	Maçonnerie, M. Pichon jeune, rue Amédée-Bonnet, 7; charpente, M. Chapel, chemin de Bellecombe, 93. — <i>Fondations</i> .
Vénissieux. Maison de rap. port. M. Magand.	M. Bernard, route de Vienne, 74.	Maçonnerie, M. Petit, au Moulin-à-Vent; charpente, M. X...; menuiserie, M. X... <i>Couverture</i> .
Saint-Fons, rue Carnot. Maison M ^{me} V ^e Rostaing.	MM. Bouilhères et Danthon, quai de Re'z, 16.	Maçonnerie, M. Pommerol, à Saint-Fons; charpente, M. Despeyroux fils; menuiserie, MM. Goguet frères; serrurerie, M. Pérol; plâtrerie, M. Rolando. — <i>Intérieur</i> .
Neuville-sur-Saône, près la gare. Maison. M. Brancio.	M. Fanton, rue Duguesclin, 101.	Maçonnerie, M. Guillon, à Neuville; charpente, MM. Desmary frères, à Neuville. — 2 ^e étage.
Ecully. Villa de M. Barret.	M. Barret.	Maçonnerie, M. Chatoux jeune, place Saint-Pothin, 3.
Charbonnières, le Méridien. 8 villas.	MM. Bouilhères et Danthon, quai de Retz, 16.	Maçonnerie, M. Vergnaud, charpente, M. Guérin; menuiserie, M. de Saint-Jean; serrurerie, M. Croso; plâtrerie, M. Deléraz; plomberie, MM. Varloud et C ^e . — 1 ^{er} étage et couverture.
Charbonnières. Pensionnat des Soeurs. Lavois.	M. Cumin, 19, rue d'Algérie.	Maçonnerie, M. Vergnaud; serrurerie, M. Mallet; charpente, M. Guérin. — <i>Intérieur</i> .
Charbonnières. Villa. M. Streichenberger.	M. Cumin, 19, rue d'Algérie.	<i>Intérieur et jardin d'hiver</i> .
Caluire, 4 villas, Sté. civ. immob. de Caluire.	M. Curieux, r. de la République, 39.	Entrepreneur général, M. Planoulaine. — <i>Intérieur et façade</i> .
Cours. Hôtel particulier et dépendances, M. Chapon.	M. Curieux, r. de la République, 39.	Maçonnerie, M. X.; charpente, M. Thomachot-Clairet à Cours; pierre de taille, M. Momessin, à Thizy. — <i>Intérieur</i> .
Cours, annexe château Poizat.	M. Curieux, r. de la République, 39.	Entrepreneur général, M. Thomachot-Clairet, à Cours. — <i>Intérieur</i> .
Sainte-Foy-lez-Lyon, villa. M. Bonnard.	M. Curieux, r. de la République, 39.	Entrepreneur général, M. Planoulaine. — <i>Rez-de-chaussée</i> .
Sainte-Foy-lez-Lyon. Villa. M ^{re} v ^e Gisclon, St-Etienne.	M. Porte, rue Paul-Chenavard, 27.	Maçonnerie, M. Vincent, à Sainte-Foy; charpente, M. Débat, rue Bellecombe, 43; serrurerie, M. G. Grobon, rue Vauban, 29. — <i>Charpente</i> .
Bourgoin, annexe p. u. maison de directeur. M. Cochet.	M. Curieux, r. de la République, 39.	Maçonnerie, M. Gajet, à Bourgoin; charpente, M. Mollard, à Bourgoin; menuiserie, M. Couturier, à Bourgoin; plâtrerie-peinture, M. Benoit, à Bourgoin. — <i>Intérieur</i> .
Bourg-Argental (Loire). Maison d'hab. M. Jarroson.	M. Bissuel, place Bellevue, 11.	Maçonnerie, MM. Murgues et Barralon; serrurerie, M. Coupat; charpente, M. Sabot; peinture, M. Dealberto; zinguerie, M. Miard. — <i>Toiture</i> .
Saint-Alban-de-Montbel (Savoie). Chât. du Perron	M. Boistard, 5, rue Servient.	MM. Lyonne frères, maîtres maçons, à La Bridoire (Savoie); MM. Curtet frères, à Pont-de-Beauvoisin (Isère). — <i>Toiture</i> .
Le Vernay (Rhône). Ferme et remises. M. Touly.	M. L. Cumin, r. de Vénissieux, 51.	Maçonnerie, M. Planoulaine, à Caluire; charpente, M. Moreau, à Caluire; ferblanterie, M. Giraudon, à Caluire. — <i>Fondations</i> .
S.-Clair (Isère). Ec. d. Frères.	M. Louis Cumin.	Entrepreneur général, M. Camaron, maçon, à Saint-Prim. — <i>Fondations</i> .
Roanne (Loire). Maison à loyer. M. Darinet.	M. Olgiati, avenue de Saxe, 225.	Maçonnerie, pierre de taille et ciments, M. Aye; charpente, M. Larue; menuiserie, MM. Lebas et Lagoutte; plâtrerie et peinture, MM. Rey et Fava; serrurerie, M. Perroquin-Mahaut; zinguerie et plomberie, M. Cinquantin. — <i>Travaux intérieurs</i> .
Voissant (Isère). Château. M. G. Veyre.	M. Olgiati, avenue de Saxe, 225.	Maçonnerie, M. A. Orliange, rue Villeroy, 30; ciments, M. Lachamps, rue Villeroy, 47; charpente, M. Gagneux, rue Bugaud, 96; serrurerie, M. Bernard, rue du Pensionnat, 4; menuiserie, M. Dubuisson, rue Paul-Bert, 90; plâtrerie et peinture, M. Gardelle jeune, rue Béchevelin, 47; zinguerie et plomberie, MM. Viviant, Clair et Marmonnier, rue de la Part-Dieu, 22; fumisterie, M. Jéry, rue de Marseille, 5.
Saint-Bueil (Isère). Maison d'habitation. M. A. Veyre	M. Olgiati, avenue de Saxe, 225.	Maçonnerie, M. A. Orliange, rue Villeroy, 30; ciments, M. Lachamps, rue Villeroy, 47; pierre de taille, M. Chailler, à Trept (Isère); charpente, M. Gagneux, rue Bugeaud, 96. — 2 ^e étage.
St-Rambert-l'Isle-Barbe. Maison. M. Dumora.	MM. Bouilhères et Danthon, quai de Retz, 16.	Maçonnerie, M. Debay, grande rue de Caluire, 42; charpente et menuiserie, M. Dumora, rue d'Amboise, 6; serrurerie, M. Dumora, rue de la Préfecture, 1. — <i>Intérieur</i> .
Charly. Maison. Mademoiselle Durand.	MM. Bouilhères et Danthon.	Maçonnerie, M. Duvernay. — 1 ^{er} étage.
Tassin. Monument Audras-Cathoie.	M. Bissuel, place Bellecour, 11.	Sculpture, M. Chenevay, rue Vauban, 87.
Brussieu (Rhône). Aggrandis. et restaur. de l'église.	M. Cumin, 19, rue d'Algérie.	Entrepreneur général, M. Pangaud.

Loire. — Vendredi 23 septembre 10 h. — *Mairie de Roanne.* — Construction d'un aqueduc le long de la rue de la Loire, entre la nouvelle rue Bonneton et l'ocroï du Rivage, sur 290 mètres. — Terrassements, 486 fr. — Maçonnerie, 436 fr. — Tuyaux, 1595 fr. — A valoir, 123 fr. — Total, 2340 fr. — Cautionnement, 100 fr.

Renseignements à la mairie.

Savoie (Haute-). — Jeudi 29 septembre. — *Mairie d'Evian-les-Bains.* — Travaux de voirie. — 1^{er} lot. Construction d'un égout dans le Nant d'Eufont. Montant des travaux, 14.177 frs 45. — 2^e lot. Construction de trottoirs avenue de la Gare. Mont., 12.348 frs 83.

Renseignements à la mairie.

DEMANDES EN AUTORISATION DE BATIR

Du 27 août au 15 septembre.

Cabinet de M. BRICOD, 3, rue du Plat.

Rue de l'Hôtel-de-Ville, 66. — Exhaussement d'une maison. — Sœurs Saint-Charles, propr.; M. Rouchon, entrepreneur, quai de Retz, 27.

Cabinet de M. CUMIN, 19, rue d'Algérie.

Chemin de Gerland, 85. — Construction d'une maison (3 étages). — M. Bellat, propriétaire et entrepreneur.

Cabinet de M. MERLIN, 20, rue Saint-Maurice.

Rue Saint-Mathieu, 35. — Maison. — Mogniat Sabin, propr.

Chemin Saint-Denis-de-Bron. — Maison. — M. Canin, propr., rue Corne-de-Cerf, 97.

Cours Gambetta et place de Monplaisir. — Maison. — MM. Paul Rouchon et Desseauve, propriétaires et entrepreneurs.

Rue Jeanne-d'Arc, 34. — Maison. — M. Jacques Bonnefond, propr. *Rue Duguesclin, 221.* — Exhaussement d'une maison. — M. Grangy Mathieu, propr.

Rues Dumoulin et Sébastien-Gryphe. — Bâtiment. — M. Bérard, propr., cours Gambetta, 44

Rue de la Pyramide, 94. — Exhaussement d'une maison. — MM. Chauvin et Latruite, propr.

RENSEIGNEMENTS COMMERCIAUX

DISSOLUTIONS DE SOCIÉTÉS

Lyon. — Société en nom collectif Lapalus et Clément, quai de la Guillotière, 14. Vente des fournitures de quincaillerie pour meubles et bâtiments. Dissol. à partir du 30 août. Liquid. M. Lapalus.

COURS OFFICIEL DES MÉTAUX

— DROITS D'ACCISE EN SUS —

les 100 kil.

Cuivre en lingots affiné	140 »	142 50
— en planche rouge	171 »	175 »
— — — jaune	147 50	150 »
Etain Banca en lingots	202 50	205 »
— Billiton et détroits en lingots	197 50	200 »
Plomb doux 1 ^{re} fusion en saumon.	40 50	41 50
— ouvré : tuyaux et feuilles	44 »	45 »
Zinc refondu 2 ^e fusion.	47 50	48 »
— laminé en feuilles. Vieille montagne	65 »	66 »
— — — Autres marques	64 »	65 »
Nickel brut pour fonderie	400 »	450 »
— laminé	500 »	550 »
Aluminium brut pour fonderie.	425 »	475 »
— laminé	475 »	525 »
Fer laminé 1 ^{re} classe	19 »	19 50
Fer à double T, AO	19 50	20 50
Tôle ordinaire, 3 millimètres et plus	20 »	21 »
Mercure. le kilo	5 75	6 25

SPECTACLES

Théâtre des Célestins. — Réouverture le 19, avec les représentations de Sarah Bernhardt et sa troupe.

Casino des Arts — Tous les soirs, d'amusants mimes des Folies-Bergère, les Mathias; deux chanteuses parisiennes, Mme Blanche Raymond et Mlle Deroy, et un comique original. M. Gabel.

Scala-Bouffes. — Tous les soirs, le trio Vladimir et première de *Maman Saboulex*, vaudeville de Labiche.

Eldorado, 33, cours Gambetta. — Hœcker-Lester, le comique Vignais, les frères Barros, Mme Balfa, chanteuse à la harpe, les Vernier-Olette, etc., etc.

Tour métallique de Fourvière, par la ficelle de Saint-Just — Ascension tous les jours de 6 heures du matin à 6 heures du soir, un des plus beaux panoramas du monde. Prix d'entrée, 1 franc.

La Photographie des couleurs, 1, rue de la République, près du Grand-Théâtre.

Les nouvelles exhibitions de MM. Lumière frères, de photographies en couleurs, obtiennent toutes les faveurs du public. Elles sont visibles tous les jours de 10 heures à midi et de 1 heure à 6 heures. — Le soir, la photographie animée par le Cinématographe.

Le Propriétaire-Gérant : ALEXANDRE REY.

Lyon. — Imp. PITRAT, A. Rey successeur, 4, rue Gentil. — 18426

FOURNISSEURS DE LA CONSTRUCTION

CARREAUX EN CIMENT

VE A. DEMOLINS, Fabrique de Carreaux en Ciment, Usine, 35, rue Claudin, Montchat, station Cours Eugénie, tramway de Bron.

PRODUITS RÉFRACTAIRES & GRÈS

PROST ET PICARD à Givors (Rhône). Cornues à Gaz. Produits réfractaires et Briques rouges. Tuyaux en grès vernissés pour conduites d'eaux et assainissement. Téléphone.

ARDOISES, TUILES, BRIQUES, POTERIE & SABLE

ARDOISES pour toitures, dalles, urnoirs, tablettes, etc. Entrepôt J. GUICHARD fils, seul représentant de la Commission des Ardoisières d'Angers, chemin de Serin, 5, LYON

SABLE. — Chevrot et Deleuze, 64, rue de Marseille, — Drageage à vapeur sur le Rhône. Sable, Gravier, Cailloux roulés.

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne. Plâtres. Chaux hydrauliques et Ciments. Carreaux de Verdun.

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Spécialité de tuyaux en terre cuite et en grès pour conduite d'eau et pour bâtiments. Seuls représentants à Lyon de la C^{ie} des Grès Français de Pouilly-sur-Saône.

CIMENTS, CHAUX, PLÂTRE, BITUME & PAVES

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Ciments de Grenoble. Chaux hydrauliques et plâtres. Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne. Carreaux de Verdun.

CHAUX ET CIMENTS. — Chevrot et Deleuze, 64, rue de Marseille. — Seuls concessionnaires des Ciments Vicat pour le Rhône et la Loire, ainsi que des Usines de Trept (Isère); du Val d'Amby (Isère). Seuls vendeurs des Chaux de Cruas (Freydier-Gouy); Chaux des Barbières (Drôme).

PEINTURE & PLÂTRERIE

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, — Lyon. — Fabrique de plâtre de Lyon, entrepôt général des Tuileries de Bourgogne, chaux hydrauliques et ciments Carreaux de Verdun.

CHEVROT ET DELEUZE, 64, rue de Marseille, Lyon. — Plâtres de Savoie, de l'Isle, de Bourgogne, de Paris; à mouler, à enduire. Albâtre. Laites suisses. Briques pleines et creuses. Seuls vendeurs des Plâtres de Savoie de la Société des Plâtriers du Sud-Est et des Plâtres de l'Isle (marque Poulet). Succursales : Saint-Etienne, 43, rue d'Annonay; Saint-Fons, 9, quai Saint-Gobain.

CÉRAMIQUE

PRODUITS CÉRAMIQUES, PROST FRÈRES, fabricants à la Tou-de-Salvagny (Rhône). Magasins et bureaux à Lyon, quai de Bondy, 16. Spécialité de tuyaux en terre cuite et tuyaux en grès pour conduites d'eau et pour bâtiments. Appareils pour sièges inodores, panneaux et carreaux en faïence, etc. — Succursale à Saint-Etienne, rue de Roanne, 22.

PRODUITS CÉRAMIQUES. — Chevrot et Deleuze, 64, rue de Marseille. — Dépositaires des Tuileries de Roanne, Sainte-Foy-l'Argentière, Bourgogne et Saint-Vallier. Spécialité de Boisseaux pour cheminées, Tuyaux en grès. Fabrication de tuyaux en poterie pour bâtiments et conduites d'eau. Carreaux de Marseille, de Verdun. Succursales : Saint-Etienne, 43, rue d'Annonay; Saint-Fons, 9, quai Saint-Gobain.

CHARPENTES & PONTS MÉTALLIQUES — V. FEBVRE 16-18 20, rue de la Claire LYON VAISE

VICTOR DUPRÉ

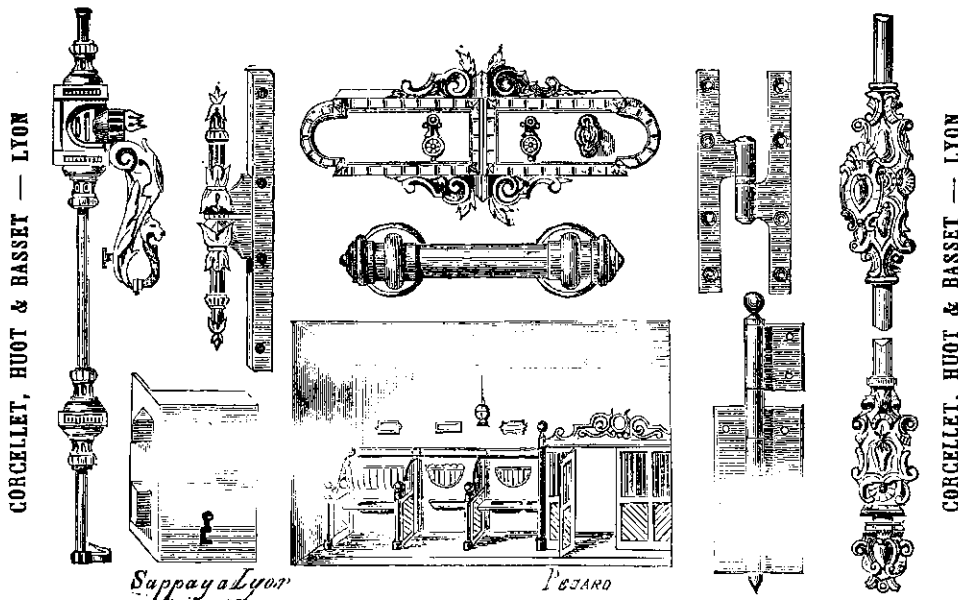
69, Rue Tronchet, Lyon

Fabrique d'Abat-Jour. — Pose de Cordes. — Fourniture de Lames et Bâtons
Réparations à Prix très réduits

VENTE DE STORES ORDINAIRES ET FANTAISIE

A 2 francs le mètre carré, tout posé.

ABAT-JOUR D'OCCASION A VENDRE. — PRIX EXCEPTIONNEL DE BON MARCHÉ



La Revue Bi-Mensuelle

DES

TIRAGES FINANCIERS

Paraissant le 12 et le 25 de chaque mois

FRANCE

Par an : 2 fr.

Publiant tous les Tirages

de Valeurs à Lots

ÉTRANGER

Par an : 3 fr.

ET REPRODUISANT PÉRIODIQUEMENT LA LISTE DES LOTS NON RÉCLAMÉS

PRIX DU NUMÉRO : **10** CENTIMES

Pour les Abonnements s'adresser :

AUX PETITS DOCKS DU COMMERCE

12, rue Confort. — LYON

MOSAÏQUE

NOUVEAU SYSTÈME

de Mosaïque Granit

DÉPOSÉ

Romaine et Vénitienne pour
Dallage, en Emaux de Venise,
pour Décorations murales.

A. QUARIN, Rue Sala, 44, LYON

Entreprise de Couverture, Zinguerie, Plomberie pour Bâtimens

LANDIER FILS

3, rue Pierre-Corneille, LYON

Cheneaux en Tôle d'Acier Galvanisée

pour tous genres de toitures

Système de Joints à Levier, B. s. g. d. g.

RÉSERVOIR DE CHASSE

tirage et alimentation instantanée et automatique

BREVETÉ S. G. D. G.

L'INSTANTANÉ, chauffe-bains, breveté s. g. d. g.
donnant 150 litres d'eau à 40 degrés en 10 minutes.

IMPRIMERIE COMMERCIALE ET ADMINISTRATIVE

ANCIENNE MAISON PITRAT AÎNÉ

Alexandre REY, Successeur

4, rue Gentil, Lyon

TRAVAUX DE VITRERIE EN TOUS
GENRES

Pour la Ville et le Dehors

Maison GUITTA Fils

FATOU-GUITTA

SUCCESSIONS

Rue de Savoie, 12, et place des Célestins, 2

GROS VERRES A VITRES DÉTAIL

Verres du Nord, Verres de Couleurs
Tuiles en Verre. Dalles pour sous sol, Verres
striés et losanges de Saint-Gobain
Verres anglais et Vitraux d'appartement

APPAREILS DE BLANCHISSAGE

ENVOI FRANCO DU CATALOGUE



Lessiveuses — Laveuses

Esoreuses

Repasseuses — Séchoirs

DELAROCHE AÎNÉ

TÉLÉPHONE

22, rue Bertrand, PARIS

REPRÉSENTANTS ET CORRESPONDANTS A LYON